

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2022_386

Feuillet n°165

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, la « Soirée Disc Jockey » organisée le samedi 27 août 2022 sur le terrain au niveau du rond-point entrée nord, haut de l'avenue François Mitterrand, à Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de cette animation et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation de tous les véhicules seront interdits, considérés comme gênants,

- sur le terrain situé au niveau du rond-point entrée nord, haut de l'avenue François Mitterrand, [terrain réservé pour le public, le podium et le véhicule de l'artiste (un macaron sera fixé sur le pare-brise à l'intérieur du véhicule concerné, bien lisible de l'extérieur)],
- du jeudi 25 août 2022 à 07 h 30 au dimanche 28 août 2022 à 02 h 00.

Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait de la signalisation nécessaire.

Article 3 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances, aux services nécessaires au bon déroulement de cette animation ainsi qu'au véhicule de l'animateur.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

.../...

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX, le 2/2 AOUT 2022



Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.